

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Le deux juillet deux mil vingt deux à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Modification du tableau des
effectifs

Suppression et création de
postes

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Céline BORDIER, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Patrick CHARLES

Procurations : Emmanuelle ESCOFFIER ATES à David ATES Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB à Nathalie REBATEL, Véronique LEPRUN à Carine PIBOULEU, Fabien GARCIA à Annie GONTARD, Delphine LAINÉ à Patrick CHARLES

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Véronique CORTES ROUX-LATOURE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation

25 juin 2022

Monsieur le conseiller municipal expose,

Date d'affichage

9 juillet 2022

Une réorganisation des services a été effectuée pour rationaliser et améliorer les services rendus aux administrés.

L'ensemble des postes ont été examinés et ajustés au plus près des besoins de la collectivité.

Sur la base d'un diagnostic sur l'entretien des locaux, les principales modifications concernent le service Scolaire / Périscolaire, ainsi que l'entretien de l'ensemble des locaux de la commune.

Les agents auront une seule hiérarchie contre 2 à 3 auparavant. L'objectif poursuivi par cette rationalisation est d'avoir un fonctionnement équivalent sur l'ensemble des équipements scolaires et d'avoir des postes identiques.

Sont notamment créés 2 postes de référentes scolaires périscolaires en charge de la relation aux familles et aux enseignants et de l'encadrement et la coordination des agents des écoles (ATSEM, agents d'animation, agents de restauration et agents d'entretien).

Les agents seront regroupés dans la mesure du possible sur un même équipement pendant toute la durée de leur journée de travail.

Par ailleurs, la création de postes à la Médiathèque, à l'école de Musique et aux services Ressources/ support suite à recrutement de nouveaux agents en remplacement de départ, à réussite au concours et à promotion interne.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces créations de poste sera effective au 1er septembre 2022.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal statue sur les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service de l'ensemble des agents pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRAFL.

073-200086882-20220702-De20220610-DE
Service de l'Etat - Mairie de Valgelon-La Rochette
Date de réception préfecture : 19/07/2022

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com

www.valgelon-la-rochette.com

Il est proposé :

- de supprimer 30 postes du périscolaires 2021-2022 créés par délibération 2021/05/05 du 26 juin 2021, pour un total de 340.01 heures annualisées, 9.72 équivalents temps plein, soit :

REF POSTE	GRADE	Temps hebdo annualisé	Fonction
GRI 1	Adjoint Animation Principal CI 2	20.19	Animateur Périscolaire Référent
GRI 2	Adjoint Animation	3.01	Animateur Périscolaire
GRI 3	Adjoint Animation	12.94	Animateur Périscolaire
GRI 4	Adjoint Animation	6.06	Animateur Périscolaire
GRI 5	Adjoint Animation	6.06	Animateur Périscolaire
RESTOGRI 1	Adjoint Technique	19.60	Agent de Restauration
CROI 1	Adjoint Animation	17.44	Animateur Périscolaire Référent
CROI 2	Adjoint Animation	9.12	Animateur Périscolaire
CROI 3	Adjoint Animation	12.94	Animateur Périscolaire
CROI 4	Adjoint Animation	6.06	Animateur Périscolaire
CROI 5	Adjoint Animation	6.06	Animateur Périscolaire
CROI 6	Adjoint Animation	6.06	Animateur Périscolaire
RESTOCROI 1	Adjoint Technique	26.10	Agent de Restauration
ELEM 1	Adjoint Technique	17.28	Animateur Périscolaire/agent restauration
ELEM 2	Adjoint Animation	14.96	Animateur Périscolaire
ELEM 3	Adjoint Animation	9.95	Animateur Périscolaire
ELEM 4	Adjoint Animation	9.65	Animateur Périscolaire
ELEM 5	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 6	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 7	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 8	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 9	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 10	Adjoint Technique	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 11	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 12	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 14	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 15	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
RESTELEM 1	Adjoint Technique	28.17	Agent de Restauration
RESTELEM 2	Adjoint Technique	22.93	Agent de Restauration
RESTELEM 3	Adjoint Technique	19.23	Agent de Restauration

- De supprimer les 5 postes techniques pour un total de 97.05 heures annualisées, soit 2.77 équivalents temps plein suivants :

REF POSTE	GRADE	Temps hebdo annualisé	Fonction
TECH 1	Adjoint Technique	17.50	Agent d'entretien
TECH 2	Adjoint Technique	20.55	Agent d'entretien
TECH 3	Adjoint Technique Principal CI 2	29.75	Agent d'entretien
TECH 4	Adjoint Technique	27.25	Agent d'entretien
TECH 5	Adjoint Technique	2.00	Agent d'entretien

- De créer les 30 postes suivants pour assurer le fonctionnement des services selon la nouvelle organisation :
 - o pour un total de 397.32 heures annualisées, 11.35 équivalents temps plein

REF POSTE	GRADE	Temps hebdo annualisé	Fonction
GRI 1	Adjoint Animation	17.06	Animateur Périscolaire
GRI 2	Adjoint Animation	14.96	Animateur Périscolaire
GRI 3	Adjoint Animation	16.54	Animateur Périscolaire
RESTOGRI 1	Adjoint Technique	19.69	Agent de restauration
RESTOGRI 2	Adjoint Technique	16.54	Agent de restauration
RESTOGRI 3	Adjoint Technique	16.54	Agent de restauration
CROI 1	Adjoint Animation	6.30	Animateur Périscolaire
CROI 2	Adjoint Animation	6.30	Animateur Périscolaire
CROI 3	Adjoint Animation	6.30	Animateur Périscolaire
CROI 4	Adjoint Animation	6.30	Animateur Périscolaire
CROI 5	Adjoint Animation	9.45	Animateur Périscolaire
CROI 6	Adjoint Animation	19.69	Animateur Périscolaire + entretien
RESTOCROI 1	Adjoint Technique Principal CI 2	30.19	Agent de Restauration + piscine
ELEM 1 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 2 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 3 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 4 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 5 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 6 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 7 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 8 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 9 ANI	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire
ELEM 10	Adjoint Animation	6.62	Animateur Périscolaire

Mairie

1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette

Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25

E-mail : mairio@valgelon-la-rochette.com

www.valgelon-la-rochette.com

ELEM 11 ATEL 1	Adjoint Animation	17.33	Animateur Péri-scolaire
ELEM 12 ATEL 2	Adjoint Animation	17.33	Animateur Péri-scolaire
ELEM 13 ATEL 3	Adjoint Animation	10.50	Animateur Péri-scolaire
ELEM 14 ATEL 4	Adjoint Technique	17.33	Animateur Péri-scolaire/restauration
ELEM 14 ENT	Adjoint Technique	22.00	Agent technique
RESTELEM 1	Adjoint Technique	26.10	Agent de restauration / Entretien
RESTELEM 2	Adjoint Technique	34.67	Agent de restauration / Entretien/Piscine

- De créer 12 postes non annualisés pour un total de 324.50 heures, 9,27 équivalents temps plein

		POSTES NON ANNUALISES		
REF POSTE	GRADE	Temps hebdo	E.T.P	Fonction
TECH 5	Adjoint Technique	19.00	0.54	Agent d'entretien Médiathèque
TECH 6	Adjoint Technique	27.50	0.79	Agent d'entretien Bâtiments
TECH 7	Adjoint Technique	27.50	0.79	Agent d'entretien Bâtiments
TECH 8	Adjoint Technique	3.50	0.10	Agent d'entretien Etable
TECH 9	Adjoint Technique	10.00	0.29	Agent d'entretien MSAP/Musique
TECH 10	Adjoint Technique	23.50	0.67	Agent d'entretien Seytaz Centre Animation
ADM	Rédacteur	35.00	1.00	Chef de projet transversaux
ADM	Adjoint Administratif	28.00	0.80	Référent Péri-scolaire Primaire
ADM	Adjoint Administratif Principal CI 2	28.00	0.80	Référent Péri-scolaire Maternelle
PAT	Adjoint du Patrimoine Principal CI 2	17.50	0.50	Responsable de Collection
PAT	Adjoint du Patrimoine Principal CI 1	35.00	1.00	Responsable de Collection
POLICE	Brigadier Chef Principal	35.00	1.00	Policier municipal
ECOLE MUSIQUE	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	35.00	1.00	Directeur de l'école de musique

- De modifier les 6 postes annualisés (modification <10%) d'une quotité totale de 185.05 h, soit 5.29 équivalents temps plein, pour une nouvelle quotité de 186.12 h, soit 5.31 équivalents temps plein de la filière sociale comme suit :

REF POSTE	GRADE	Ancienne quotité	Nouvelle quotité
GRI 1 ATSEM	ATSEM Principal CI 1	31.50	31.02
GRI 2 ATSEM	ATSEM Principal CI 2	31.50	31.02
GRI 3 ATSEM	ATSEM Principal CI 2	26.80	31.02
CROI 1 ATSEM	ATSEM Principal CI 2	31.50	31.02
CROI 2 ATSEM	ATSEM Principal CI 1	32.25	31.02
CROI 3 ATSEM	ATSEM Principal CI 2	31.50	31.02

Les dispositions ci-dessus s'appliquent à compter du 1er septembre 2022.

Ces emplois peuvent être occupés par des non titulaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 juin 2022,
Vu le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les suppressions, créations et modifications proposées ci-dessus
- ADOPTE le tableau des emplois proposés à compter de l'entrée en vigueur de la présente
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
	4 (Fabien GARCIA – Patrick CHARLES – Delphine LAINÉ – Annie GONTARD)	24	

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Accusé de réception en préfecture
N° 200086887-2022-07-03-220610-DE
Date de télétransmission : 19/07/2022
Date de réception en préfecture : 19/07/2022
Annie LAINÉ abs.

Le Maire délégué,
Jacky DONJON

Commune de Valgelon-La Rochette (Savoie)

Siret : 200086888000119 - APE : 8411Z